

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

La Plumette - les 26 et 27 septembre

Le Juge-Arbitre principal de la compétition sera **Hervé Rochereau**. Ses décisions sont sans appel.

GÉNÉRAL

NUMÉRO DE DOSSIER POONA : 2600333



1. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Celui-ci complète ou précise le RGC de la FFbad. Le Juge-Arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement et ceux de la FFbad.
 2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton, ainsi que toutes fédérations étrangères, classés de **R6 à P12**.
 3. La compétition est ouverte aux catégories : Minime, Cadet, Junior, Senior et Vétéran.
 4. Tout joueur devra être licencié à la date du tirage au sort. Il ne devra pas faire l'objet d'une suspension fédérale à la date du tirage au sort.
-

INSCRIPTION

1. L'inscription via badnet devra être correctement réalisée. Les têtes de série seront désignées par l'organisateur et le juge-arbitre en fonction du CPPH à J-15.
 2. L'inscription sera validée à la réception de tous les éléments d'inscription : l'inscription via **badnet** ou **ebad** et le règlement.
 3. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 puis fonctionneront par élimination directe avec 2 sortants par poule ou des poules uniques de 5. Chaque série comportera, en fonction du nombre d'inscrits, les tableaux de simple et mixte le samedi et Doubles (Homme et Dame) le dimanche.
 4. Les combinaisons possibles pour les inscriptions sont **Simple et Double** ou **Mixte et Double**.
 5. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte du critère suivant : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + paiement), notamment des 2 partenaires dans le cas de doubles ou de mixtes.
 6. La date limite d'inscription est le **18 septembre 2026** et la date du tirage au sort est fixée au 19 septembre 2026.
 7. Une convocation sera adressée aux joueuses et joueurs inscrits et aux clubs par mail à partir du mardi 22 septembre 2026. Elles seront aussi visibles sur Ebad et Badnet.
 8. Les droits d'inscriptions sont de **15€** pour un tableau et de **20€** pour deux tableaux.
-



TENUE & ÉQUIPEMENT



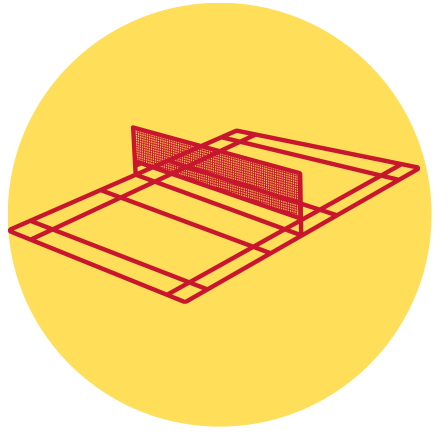
1. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
 2. Une tenue conforme aux circulaires FFBad sera exigée.
 3. En cas de litige, les volants officiels sont les **Vertuoz Plume Club**. Ils seront en vente sur place le jour de la compétition.
-

RESPONSABILITES

1. Le Club Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents... Les joueuses & joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
2. Chaque participant mineur devra être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale. Ils devront signer un document à l'entrée de la compétition.
3. Tout joueur qui ne souhaite pas être pris en photo doit en avertir l'organisateur au plus tard au début de la compétition.

DÉROULEMENT

1. La compétition aura lieu à la salle Jean Moulin, 2 rue des Capucins, 49100 Angers.
Le gymnase comporte 7 terrains
 2. Les joueurs seront convoqués 60 minutes avant leur match.
 3. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait sur son match.
 4. Les joueurs disposeront de 3 minutes pour débiter le match à partir du moment où celui-ci aura été appelé (test des volants + échauffement).
 5. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de **15 points** avec une pause à 8. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
 6. Tous les matchs seront auto-arbitrés sauf dispositions contraires.
 7. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire prévu.
 8. L'application ScoreBad sera utilisée pour recueillir les scores des matchs et ainsi limiter l'utilisation de papier.
 9. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leurs coaches respectifs (jusqu'à deux par demi terrain).
 10. Les deux filins de basket présents dans la salle feront un let au service et une faute en jeu.
-



FORFAIT & SUSPENSION

1. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation. Il doit adresser au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton et à l'organisation du tournoi (forfait@badminton-paysdelaloire.fr / bac49.tournoiplume@gmail.com). Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon le chapitre 07-05 du Guide du Badminton.
 2. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié.
 3. Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
 4. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
-



Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition.
bac49.tournoiplume@gmail.com

